

Canadian Embassy



Ambassade du Canada

Washington, D.C., le 5 décembre 1995

No. 199

Monsieur le Secrétaire d'État,

J'ai l'honneur de me référer à l'Échange de notes des 28 octobre 1980 et 5 décembre 1980⁽¹⁾ entre nos deux gouvernements, qui constitue un accord prévoyant la coordination des activités de brisage des glaces menées par le Canada et les États-Unis dans le réseau des Grands Lacs et de la Voie maritime du St-Laurent. J'ai, en outre, l'honneur de me référer à l'Échange de notes du 4 décembre 1990⁽²⁾ prévoyant le renouvellement de l'Accord du 5 décembre 1980.

L'Échange de notes de 1980 prévoit que l'Accord restera en vigueur pour une période de dix ans et pourra être reconduit pour des périodes additionnelles de cinq ans. L'Échange de note du 4 décembre 1990 prévoit que le renouvellement de l'Accord entrera en vigueur le 5 décembre 1990 et restera en vigueur pour une période de cinq ans.

L'honorable Warren Christopher
Secrétaire d'État
Washington, D.C.

(1) Recueil des traités du Canada 1980 N° 23

(2) Recueil des traités du Canada 1990 N° 46